

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-37
Occupation du domaine public
Autorisation de stationnement

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame DUPONT Frédérique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DUPONT Frédérique est autorisée à suspendre le stationnement le mercredi 15 février 2023 sur deux emplacements au 2 rue Georges Loyes afin de permettre le stationnement des véhicules pour un changement de compteur gaz.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Madame DUPONT Frédérique, les Services Techniques, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.